

Conditions générales et particulières CCTP

Appel d'offre à Procédure formalisée

La présente consultation concerne **ACQUISITION DE MACHINE ELECTRONIQUE de type Machine de placement CMS** au sein du G.IP. CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES.

Pouvoir adjudicateur du marché : (demandeur)	GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES 35600 Redon
Objet du marché :	<b>ACQUISITION DE MACHINE ELECTRONIQUE</b> <b>Machine de placement CMS</b> Marché de fourniture : 202501
Nature du marché :	Procédure Formalisée
Date limite de remise des offres :	<b>06/06/2025</b>
Heure limite de réception :	<b>12h00</b>
Personne habilitée à signer le marché :	Thierry Sauvage Directeur du GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES

## SOMMAIRE

1	INTRODUCTION Contexte et définition du projet Objectif du projet Calendrier du projet Durée Critères d'attribution Date limite de remise des offres Modalités de règlement Prix et Révision	Page 3-5
2	Description de équipements	Page 5-6
3 – 6	Description des prestations annexes 3 Prêt du matériel 4 Garanties 5 Maintenance 6 Formation	Page 6-7
7	Confidentialité	Page 7
8	Pénalité de retard	Page 7-8
9	Assurances	Page 8
10	Personnel du titulaire et sous-traitance	Page 8
11	Résiliation, différends et litiges	Page 8-9
12	Nantissement et cession de créances	Page 9
13	Disposition diverses	Page 9
	Signature	Page 10

## 1- Introduction

Ce document a pour objet de décrire les clauses techniques particulières concernant l'acquisition, l'installation, la formation et la maintenance des machines par le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES.

### 1.1 Contexte et définition du projet

Le Campus E.S.P.R.I.T. Industries – Enseignement Supérieur Professionnalisation Recherche Innovation Technologies – est un groupement d'intérêt public en activité depuis 2014.

Installé à REDON (35600), il a pour objet de proposer des formations essentiellement axées vers l'industrie, et qui ont pour objectif de former les étudiants de niveau Bac+1 à Bac +5 aux métiers industriels et en supply chain. Tous les étudiants effectuent leur formation en alternance par contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation ou encore de stage alterné dans les domaines des Achats, de la logistique, de la Supply Chain et des métiers technologiques en électronique, mécatronique et robotique ou maîtrise de l'énergie, électricité et développement durable.

Le projet fait partie d'un projet plus global appelé ESLAP, ce projet porte sur l'apport de compétences et de ressources dans la filière électronique par le développement de formations innovantes en apprentissage et/ou formation continue de nature à assurer la souveraineté de la France 2030 dans les technologies et industries de l'électronique nécessaires pour notamment la réindustrialisation et la transformation digitale et durable de notre société. Les projets de formations initiales et continues sont conçues dans une logique de construction de filière attractive du post-bac au bac+5. Un des enjeux consiste à attirer davantage de jeunes dans la filière en leur proposant un cursus de formation complet du bac+1 au bac+5 permettant non seulement une forte employabilité, mais également s'inscrivant pleinement dans les aspirations de la jeunesse (participation aux défis écologiques, lutte contre le gaspillage, mixité des publics formés).

Les métiers visés sont : Technicien en électronique et électromécanicien, Monteur Câbleur, Opérateur/agent de fabrication de matériels électronique, Ingénieur Hardware, Ingénieur système embarqué, Ingénieur mécatronique.

### 1.2 Objectif du projet

Le GIP CAMPUS ESPRIT INDUSTRIES souhaite développer une ingénierie pédagogique innovante et inclusive sur la filière électronique grâce à la mise en place d'une pédagogie par projets collaboratifs créatifs entreprise-école, une structuration des formations par blocs de compétences et la digitalisation des modules de formations pour favoriser leur individualisation.

Le déploiement de l'ensemble des formations nécessite des investissements significatifs en machines et en ressources académiques. Ces investissements viendront consolider un plateau technique de production et de caractérisation électronique ayant fait l'objet d'un soutien d'un PIA2 PFPE et du PIA3 IFPAI.

L'équipement visé par cet appel d'offres doit disposer d'une interface homme-machine simple et intuitive, avec un mode opérateur simplifié pouvant être adapté aux personnes ayant des capacités cognitives limitées.

Par ailleurs, nous souhaitons réduire les interventions de maintenance et créer un lien de collaboration avec les fournisseurs d'équipements, afin de bénéficier d'un SAV adapté et réactif en mesure de répondre aux postes du processus de production.

Dans le cadre de la RSE nous souhaitons respecter les prérogatives environnementales, sociales et économiques en vigueur.

### 1.3 Calendrier du projet

Le marché est passé entre le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES et le prestataire dans le cadre de l'acquisition d'une machine ayant pour objet une utilisation pédagogique.

Cette activité sera pilotée du côté de GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES par le responsable de notre plateforme électronique et énergétique et du côté du prestataire par un chef de projet nommé désigné

Le prestataire doit se reporter au règlement de consultation définissant les conditions du marché public.

Le planning prévisionnel du marché public s'articule ainsi :

- Diffusion de la consultation : **28/04/2025**
- Date limite de remise des offres : **06/06/2025 à 12h00**
- Visite non prévue – foire aux questions accessible sur le site
- Convocation (éventuelle) pour présentation mémoire et offre : **07/07/2025**
- Décision finale : suivant le délai en vigueur avec notification sur le site

Livraison souhaitée cf point 2.

### 1.4 Durée

Tout soumissionnaire reste lié par son offre pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis.

Le marché commencera à compter de la date de signature des parties. (les garanties débuteront à partir de la date de livraison des machines) . Il ne sera pas renouvelé

### 1.5 Critères d'attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui présentera l'offre la plus économiquement avantageuse compte-tenu des critères d'évaluation

<p><b>1 – Le prix</b></p> <p>Suivant la formule : <math>(OPR/ OPC) * 50</math></p> <p><i>OPR : offre de prix le plus bas (prix de référence) - OPC : offre de prix du candidat noté</i></p> <p><i>Dans l'hypothèse où leur offre paraîtrait anormalement basse le GIP CEI pourraient demander aux candidats de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre. Si les informations fournies ne permettent pas au GIP CEI une justification du prix : l'offre sera rejetée</i></p>	50
<p><b>2 – La valeur technique</b></p> <p>Basée sur le mémoire technique détaillé et circonstancié selon les sous critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la société 0.05</li> <li>- Respect du cahier des charges 0.20</li> <li>- Caractéristiques techniques des machines : qualité – innovation 0.20</li> <li>- Moyens humains et gestion des ressources : formation et maintenance 0.05</li> </ul>	50

La totalité de l'évaluation est effectuée sur un total de 100

Il appartient au soumissionnaire de fournir les éléments permettant d'évaluer des items

Si aucune offre n'a été remise ou les offres sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables l'appel d'offre sera déclaré sans suite ou infructueux par la commission d'appels d'offres.

#### 1.6 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **06/06/2025**– 12h00

Les propositions devront être déposées sur le site de Mégalis Bretagne

Le contenu du dossier est précisé dans le règlement de consultation (point 4.2 Règlement de consultation -« contenu de l'offre »)

#### 1.7 Modalités de règlement

La prestation fera l'objet d'un paiement par virement sur présentation d'une facture

Aucune avance ne sera accordée.

Il n'est pas prévue des facturations dites de situation ou avance

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture en bonne et due forme. (Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES payant les 15 et 30 de chaque mois)

#### 1.8 Prix et Révision

Les prix sera ferme et exprimé en euros

La proposition de prix devra être détaillée ; en précisant les couts des équipements, le prix de livraison, formation et maintenance

Le titulaire indique dans sa proposition le prix HT, le taux de la TVA, le montant de la TVA, le prix TTC.

Les révisions de prix de maintenance après la garantie devront être indiquées et précisant l'indice de référence

## 2- Description des équipements

Les caractéristiques techniques et options obligatoires de la **machine de placement CMS** :

### Caractéristiques techniques générales :

- Machine neuve.
- Capacité de placement minimale : 10 000 composants par heure.
- Taille minimale des composants acceptés : 03015 métrique (01005 pouces).
- La machine doit être livrée avec une capacité d'accueil d'au minimum :
  - 60 feeders de 8 mm
  - 10 feeders de 12 mm
  - 8 feeders de 16 mm
  - 2 feeders de 24 mm

- La machine doit être livrée avec :
  - 40 feeders de 8 mm
  - 10 feeders de 12 mm
  - 8 feeders de 16 mm
  - 2 feeders de 24 mm
- Testeur électrique intégré, capable de tester résistances, condensateurs et diodes (RC et diodes).
- Compatibilité avec les plateaux GEDEX : minimum 2 plateaux.
- Solutions adaptées aux conditionnements de type "bout de bande".

#### **Fonctionnalités et accessoires supplémentaires :**

- 2 stations de chargement intelligentes minimum, avec lecteur code-barres/scanner connecté, logiciel de gestion connecté, etc.
- Machine avec capot transparent ou système équivalent, permettant l'observation visuelle du fonctionnement par les stagiaires.
- 15 licences de programmation déportée, en plus de la licence installée sur la machine.
- Capacité à placer des connecteurs et des composants lourds.
- Taille de carte prise en charge minimale : 450 mm x 450 mm.
- La machine doit être livrée avec un kit de buses couvrant l'ensemble des besoins d'assemblage standard.

#### **Maintenance, garantie et formation :**

- Garantie complète de 5 ans, incluant pièces, main-d'œuvre et contrat de maintenance.
- Mises à jour logicielles incluses pendant toute la durée de la garantie.
- Formation sur site (à l'école) incluse dans l'offre.
- Livraison, installation et mise en service incluses dans l'offre.
- Signature d'une convention avec l'école, prévoyant une intervention technique annuelle de 2 jours pendant 5 ans, à destination des alternants (ex. cours technique SPC...).

#### **Délai de livraison :**

- Livraison dans un délai maximum de 16 semaines. (soit 4eme trimestre 2025)

#### **3 - Prêt de matériel**

Dans la mesure du possible, le prestataire est tenu de proposer un équipement de prêt en cas de prise en charge d'un équipement nécessitant son enlèvement.

Le prestataire doit intervenir dans un délai maximum de 48H.

En cas de dysfonctionnement du fait du GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES le prêt pourra faire l'objet d'une facturation dont le prix devra être indiqué dans la proposition tarifaire.

#### 4- Garanties

Le candidat précisera la durée de garantie du matériel proposé qui doit être au minimum de 5 ans.

#### 5- Maintenance

Passé le délai de garantie du matériel :

- Le candidat proposera un contrat global de maintenance et d'assistance, le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES s'engage à permettre l'accès au matériel.
- La maintenance et l'assistance seront à effectuer pendant les heures normales de travail du lundi au vendredi de 8h00 – 12h30 – 14h00 à 18h00 (le vendredi 17h00).
- Le titulaire détaillera, dans son mémoire technique, les modalités et moyens d'intervention sur site et à distance.

Ces éléments doivent être indiqués dans le mémoire technique.

#### 6- Formation

Le candidat devra présenter dans le mémoire : le contenu de la formation, le cout de la formation.

#### 7- Confidentialité

Le prestataire s'engage à respecter, les obligations suivantes :

Ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés

Ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes

Prendre toutes les mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques

Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES s'engage, pendant toute la durée du contrat à ne pas divulguer d'information relative au savoir-faire de prestataire.

Le client et le prestataire se portent fort du respect de cette obligation pour les membres de leur personnel.

#### 8 – Pénalité de Retard

##### 8.1 – Calcul des pénalités

En cas de dépassement du délai contractuel le titulaire encourt sans mise en demeure préalable, une pénalité de retard calculée par application de la formule suivante :

$$P = V \times R / 365$$

*P = montant de la pénalité*

*V = valeur du billet*

*R = nombre de jours de retard*

##### 8.2 – Application des pénalités

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant (elles pourront être déduites des factures non soldées) Elles restent dues en cas de résiliation.

##### 8.3 – Exonération des pénalités

Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant peut exonérer le titulaire de ces pénalités si le titulaire invoque, avant l'expiration des délais contractuels prévus, une cause de retard due à un événement extérieur et imprévisible.

Il devra le notifier au GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant par lettre recommandée avec accusé de réception les motifs de son incapacité à assurer son obligation et propose une nouvelle date de livraison.

Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant dispose d'un délai de quinze jours ouvrés pour faire connaître sa décision de rejet ou d'acceptation du report de la date de livraison et de l'exonération des pénalités de retard. Le silence du GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant vaut rejet de la demande du titulaire et application des pénalités. Les pénalités sont alors calculées à partir de la date contractuelle de livraison sans suspension.

Les pénalités restent dues jusqu'à la date d'envoi de cette lettre, le cachet de La Poste faisant foi.

## 9 - Assurances

Le titulaire déclare être assuré pour tous les risques à sa charge. Il est tenu, à la demande du GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant de lui fournir toute attestation prouvant qu'il justifie d'une police d'assurance en bonne et due forme.

## 10 – Personnel du titulaire et sous-traitance

Le titulaire atteste sur l'honneur, par la signature du présent marché, que son personnel est employé régulièrement au regard des articles L.143-3 et L.143-5 et L.620-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements à la protection de la main-d'œuvre et aux conditions du travail en vigueur à la date de réalisation de l'objet du marché.

Le prestataire se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations en respectant les conditions du contrat. Il est alors tenu d'en informer le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES.

## 11 - Résiliation, différends et litiges

### 11.1 - Résiliation

- 11-1.1 : Résiliation unilatérale

Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant se réserve le droit, pour un motif d'intérêt général ou du non-respect des engagements, de résilier le marché en l'absence de toute faute du titulaire. Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant notifiera sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception postal dans un délai d'un mois (30 jours avant la date prévue. Le titulaire ne pourra prétendre à aucun dédommagement.

- 11-1.2 : Résiliation pour faute du titulaire

Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant se réserve le droit de résilier le marché en cas de non-respect par le titulaire de l'une de ses obligations contractuelles.

Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant notifiera sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception postal dans un délai d'un mois avant la date prévue. Le titulaire disposera d'un délai de quinze jours ouvrés pour faire part de ses remarques à la personne publique. Si le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant maintient sa décision, la date de résiliation prendra effet à l'expiration de ce délai.

- 11-1.3 : Résiliation conventionnelle

Les parties pourront, après accord, mettre fin au contrat avant l'exécution complète du marché. Cette résiliation conventionnelle sera matérialisée par une convention de résiliation qui devra stipuler éventuellement le droit à indemnité ou le montant des prestations restant à régler. Cette convention sera signée par Le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant et par la personne habilitée à représenter le titulaire du marché.

#### 11-1.4 : Effet de la résiliation

Les commandes reçues par le titulaire avant la date d'effet de la résiliation du marché seront honorées, quelles que soient les dates de livraison effectives.

La résiliation met fin aux relations contractuelles à compter de la date fixée dans la décision de résiliation, ou bien de la notification de la décision si celle-ci ne précise pas sa date d'effet.

En outre, le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant pourra demander au titulaire réparation des préjudices qu'il a subi du fait de la résiliation.

### 11.2 - Règlement des différends et des litiges

#### 11.2.1- Règlement amiable

Les parties tenteront d'abord de régler les éventuels différends et litiges, nés entre le titulaire et le GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T. INDUSTRIES contractant, par une procédure gracieuse.

En cas de désignation d'un expert, les frais d'expertise sont à la charge de la partie à l'égard de laquelle les résultats de l'expertise sont en défaveur.

#### 11.2.2 - Procédure contentieuse

Tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du présent marché sera soumis au Tribunal Administratif.

## **12 – Nantissement et cession de créances**

La personne habilitée à donner des renseignements en cas de nantissement ou de cession de créance est l'expert-comptable.

## **13 – Dispositions diverses**

### 13-1 : Non validité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présents marchés sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une Loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée, étant précisé que les parties pourront d'un commun accord, convenir de remplacer la ou les stipulations invalidées.

### 13.2 - Langues

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en langue française.

### 13.3 - Droit applicable

Le droit applicable au présent marché est le droit français.

### 13.4 Tribunal compétant

Le tribunal compétant est le tribunal administratif de Rennes.

Coordonnées : Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416- 35044 Rennes Cedex

Téléphone : 02 23 21 28 28- Télécopie : 02 99 63 56 84 - Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

*en 2 exemplaires à parapher*

L'entreprise : Cachet + signature  
Fait à : .....  
Le : .....  
Nom et qualité du signataire :  
.....

GIP CAMPUS E.S.P.R.I.T INDUSTRIES  
Campus E.S.P.R.I.T INDUSTRIES  
Fait à : .....  
Le : .....  
Thierry Sauvage, directeur